



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels,
MARE/C.5/PV/EL/ac/Ares(2023)

Cher Monsieur Brouckaert,

Nous vous remercions pour votre lettre du 28 avril 2023 concernant l'avis conjoint du CC EOS/NSAC sur la gestion du bar pour 2021 (avis réf. 01-2122 publié le 5 novembre 2021), et demandant la confirmation que l'UE et le Royaume-Uni introduiront la déclaration des captures pour les activités commerciales de pêche au filet à terre, comme indiqué au point 13 f) ii) du "*Compte rendu écrit des consultations sur la pêche entre le Royaume-Uni et l'Union européenne pour 2021*".

La Commission peut vous informer qu'elle s'est déjà engagée avec le Royaume-Uni sur cette question, notamment lors de la dernière réunion du comité spécialisé de la pêche (SCF) qui s'est tenue le 27 juin 2023. La question sera également discutée lors du prochain groupe de travail du SCF, en même temps que la réponse du CIEM à notre demande conjointe sur l'amélioration de l'outil pour le bar. Comme c'est le cas habituellement pour les questions liées au SCF, toute information actualisée sur ce sujet sera communiquée lors de la prochaine réunion du forum inter-CC sur le Brexit.

Enfin, je réitère mon appréciation pour notre engagement continu et notre coopération fructueuse sur des sujets pertinents pour le CC EOS. Si vous avez des questions sur cette réponse, veuillez contacter M. Paulo Vasconcelos (Paulo.VASCONCELOS@ec.europa.eu) ou Mme Julia Rubeck, coordinatrice des conseils consultatifs, via la boîte aux lettres fonctionnelle (MARE-AC@ec.europa.eu).

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

c.c.: Mo Mathies: mo.mathies@nwwac.ie
Matilde Vallerani: matilde.vallerani@nwwac.ie

Mr Emiel Brouckaert
NWWAC Chairman
Crofton Road c/o BIM Dun Laoghaire
Co. Dublin A96 E5A0
IRELAND
emiell.brouckaert@rederscentrale.be

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tel. +32 22991111